



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service cantonal des contributions SCC
Kantonale Steuerverwaltung KSTV

Rue Joseph-Piller 13, Postfach, 1701 Freiburg

www.fr.ch/kstv

—

INSTRUCTIONS ET NOUVEAUTES EN RELATION AVEC LE DEPOT DES DECLARATIONS POUR LA PERIODE FISCALE 2017

DÉLAI DE RETOUR DES DÉCLARATIONS POUR LA PÉRIODE FISCALE 2017

Les délais sont indiqués sur la déclaration d'impôt, à savoir :

30.04.2018	Associations, fondations et autres personnes morales
30.04.2018	Toutes les personnes morales dont la date de bouclage ne coïncide pas avec l'année civile, ainsi que les personnes morales nouvellement constituées
31.08.2018	Sociétés de capitaux et sociétés coopératives (sans les sociétés domiciliées et hol
31.10.2018	Sociétés domiciliées et holdings, ainsi que les personnes morales ayant le siège dans un autre canton

Les déclarations doivent être dûment complétées et les états financiers doivent être joints. **Nous retournerons systématiquement – et considérerons dès lors que la déclaration n'a pas été reçue – toutes celles qui seraient envoyées de manière telle qu'elles ne peuvent pas être utilisées (comptes pas joints, formules lacunaires et inutilisables).**

Toutes les sociétés contribuables dans le canton doivent retourner la déclaration d'impôt.

Pour les sociétés ayant leur **domicile dans un autre canton**, les procédures harmonisées **s'appliquent** (copie de la déclaration et des annexes adressées au canton de domicile).

Lorsqu'une **société nouvellement créée ne boucle pas ses comptes dans l'année de sa fondation**, une information sera adressée au SCC, avec l'indication de la date de bouclage des comptes (le formulaire de déclaration d'impôt est disponible sur notre site internet).

Demandes de délai

Les personnes morales n'accordent pas de délais par quotas.

Les délais sont **gratuits** et doivent être demandés **par écrit, avant l'échéance indiquée, et motivés**. Ces demandes peuvent se faire **par courrier ou par internet** en utilisant la messagerie électronique. Un formulaire ad hoc est disponible sur le site internet (<http://www.fr.ch/scc>).